

SOZIALE ARBEIT IN DER SCHWEIZER JUSTIZVOLLZUGSLANDSCHAFT

LE TRAVAIL SOCIAL DANS LE PAYSAGE DE L'EXÉCUTION DES SANCTIONS PÉNALES EN SUISSE

Marina Richter
Julia Emprechtinger
[Hrsg. / dir.]

Soziale Arbeit im Fokus
Regards croisés sur le travail social

Seismo
suisse

SOZIALE ARBEIT IN DER SCHWEIZER JUSTIZVOLLZUGSLANDSCHAFT

Eine Kartographie für Forschung und Praxis

LE TRAVAIL SOCIAL DANS LE PAYSAGE DE L'EXÉCUTION DES SANCTIONS PÉNALES EN SUISSE

Une cartographie pour la recherche et les pratiques professionnelles

Marina Richter, Julia Emprechtinger (Hrsg. | dir.)

Unter Mitarbeit von | Avec la collaboration de Martin Böhnel

La collection «Regards croisés sur le travail social» publie des contributions suisses et internationales sur le travail social, en lien avec la façon particulière dont il traite les problèmes sociaux et soutient les personnes dans la gestion de leur vie quotidienne. Basées sur diverses approches disciplinaires et théoriques, ces recherches s'intéressent à une multiplicité de problèmes et de champs d'activité du travail social, d'identités et de trajectoires professionnelles, ainsi qu'à une pluralité d'arrangements organisationnels, de processus et de pratiques professionnelles. La collection retiendra en particulier les travaux qui portent sur les évolutions actuelles qui remettent en question le travail social dans ses méthodes et dans son identité professionnelle. Pour résumer, elle veut offrir une tribune critique et actuelle pour la recherche empirique et les études théoriques sur le travail social issues de disciplines variées.

Die Reihe «Soziale Arbeit im Fokus» veröffentlicht schweizerische und internationale Beiträge zur Sozialen Arbeit mit ihren spezifischen Formen der Bearbeitung sozialer Probleme und der Unterstützung alltäglicher Lebensbewältigung. Die in die Reihe aufgenommenen Studien beruhen auf diversen disziplinären und wissenschaftstheoretischen Herangehensweisen und befassen sich mit einer Heterogenität von Adressat:innen, mit den verschiedenen Problem- und Praxisfeldern der Sozialen Arbeit, den beruflichen Laufbahnen und dem professionellen Selbstverständnis, sowie mit den unterschiedlichen organisationalen Arrangements, fachlichen Prozessen und Praktiken des professionellen Handelns. Von besonderem Interesse für die Reihe sind aktuelle Trends, welche die Soziale Arbeit in ihren Methoden und in ihrem Selbstverständnis herausfordern. Insgesamt bietet die Reihe ein aktuelles, kritisches Forum für empirische Forschung und theoretische Studien zur Sozialen Arbeit aus verschiedenen Disziplinen.

Herausgegeben von | Direction de la collection

Esteban Piñeiro, Hochschule für Soziale Arbeit, FHNW, Muttenz

Stefanie Kurt, Institut Soziale Arbeit, HES-SO Valais-Wallis, Siders

Peter Streckeisen, ZHAW, Soziale Arbeit, Zürich

Barbara Waldis, Institut transdisciplinaire de travail social (ITTS), Université Neuchâtel, Neuchâtel

Wissenschaftliches Komitee | Comité scientifique

Laura Bertini, SUPSI Lavoro Sociale, Manno

Jade Bourdages-Lafleur, Université du Québec à Montréal, Canada

Kris Clarke, University of Helsinki, Helsinki, Finland

Annamaria Colombo, Haute école de travail social, HES-SO, Fribourg

Gesine Fuchs, Soziale Arbeit, HSLU, Luzern

Bettina Grubenmann, OST, Soziale Arbeit, St.Gallen

Trish Hafford-Letchfield, University of Strathclyde, Glasgow, United Kingdom

Catrin Heite, Institut für Erziehungswissenschaft, Universität Zürich, Zürich

Oliver Hümbelin, Berner Fachhochschule, Soziale Arbeit, Bern

Stefan Königeter, OST, Soziale Arbeit, St.Gallen

Alexandre Lambelet, Haute école de travail social et de la santé, HES-SO, Lausanne

Tilman Lutz, Hochschule für angewandte Wissenschaften, Hamburg, Deutschland

Giannina Muñoz Acre, Universidad de Chile, Santiago, Chile

Marion Repetti, Institut Travail Social, HES-SO Valais-Wallis, Sierre

Jason Schaub, University of Birmingham, Birmingham, United Kingdom

Kim Stroumza Boesch, Haute école de travail social, HES-SO, Genève

Marina Richter,
Julia Emprechtinger
(Hrsg. | dir.)

SOZIALE ARBEIT IN DER SCHWEIZER JUSTIZ- VOLLZUGSLANDSCHAFT

Eine Kartographie für Forschung und Praxis

LE TRAVAIL SOCIAL DANS LE PAYSAGE DE L'EXÉCUTION DES SANCTIONS PÉNALES EN SUISSE

Une cartographie pour la recherche
et les pratiques professionnelles

Unter Mitarbeit von | Avec la collaboration de
Martin Böhnel



Diese Publikation wurde vom Schweizerischen Nationalfonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung (SNF) unterstützt.

Cette publication a été soutenue par le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS).

Publiziert von

Seismo Verlag, Sozialwissenschaften und Gesellschaftsfragen AG, Zürich und Genf
www.seismoverlag.ch | buch@seismoverlag.ch

Publié par

Éditions Seismo, sciences sociales et questions de société SA, Zurich et Genève
www.editions-seismo.ch | livre@editions-seismo.ch

© Text: die Autor:innen | Texte: les auteur-e-s

ISBN 978-2-88351-128-6 (Print)

ISBN 978-3-03777-296-6 (Print)

ISBN 978-3-03777-896-8 (PDF)

ISSN 2813-7728 (Print)

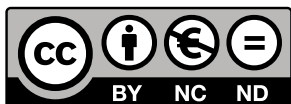
ISSN 2813-7736 (Online)

<https://doi.org/10.33058/seismo.30896>

Umschlag | Couverture : Claudia Ndebele, Vevey

Schrift: Simplon und Suisse Works von Swiss Typefaces

Police de caractère : Simplon et Suisse Works de Swiss Typefaces



Dieses Werk ist lizenziert unter einer Creative Commons Namensnennung – nicht kommerziell – keine Bearbeitung 4.0 international Lizenz. | Cet ouvrage est couvert par une licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0)

Der Seismo Verlag wird vom Bundesamt für Kultur für die Jahre 2021–2024 unterstützt.

Les Éditions Seismo bénéficient d'un soutien de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021–2024.

Inhaltsverzeichnis | Table des matières

Abkürzungsverzeichnis Liste des abréviations	7
Einleitung Marina Richter, Julia Emprechtinger, Martin Böhnel	9
Introduction Marina Richter, Julia Emprechtinger, Martin Böhnel	15
Geschichte der Sozialen Arbeit im Schweizer Justizvollzug Julia Emprechtinger, Marina Richter	21
L'histoire du travail social dans l'exécution des sanctions pénales en Suisse Julia Emprechtinger, Marina Richter	55
Soziale Arbeit im Schweizer Freiheitsentzug – Risiko- oder Ressourcenorientierung oder beides? Melanie Wegel, Dirk Baier	91
Le travail social en milieu fermé : exemple des Établissements de la plaine de l'Orbe Lucile Franz, Julia Emprechtinger, Marina Richter	115
Soutenir les sorties de délinquance : un défi pour le travail social et les politiques publiques en Suisse Aurélie Stoll	139
Integrierte Soziale Arbeit in einer Justizvollzugsanstalt: Das Beispiel Hindelbank Pascal Philipp Kohler	167
Arbeitskontext und Arbeiterleben von Sozialarbeitenden im Schweizer Justizvollzug – Ergebnisse der Personalbefragung 2020 der Prison Research Group der Universität Bern Conor P. Mangold, Anna Isenhardt, Louise Frey, Ueli Hostettler	187

Freie Träger als Akteure im schweizerischen Justizvollzug	219
Martin Erismann	
Une prison pour mineur·e·s en mutations ? Entre recompositions des territoires professionnels et expériences juvéniles contrastées	241
Arnaud Frauenfelder, Géraldine Bugnon, Armelle Weil	
Angehörige von inhaftierten Personen: Wie die Arbeit mit den «vergessenen Opfern des Justizvollzugs» zunehmend professionalisiert wird	271
Pascale Brügger	
Fachliche Standards für die Soziale Arbeit in der Bewährungshilfe – Situation heute und Ausblick auf eine gesamtschweizerische Lösung	295
Christoph Urwyler	
Standards in der Praxis der Sozialen Arbeit im Justizvollzug	320
Julien Maret und Berthold Ritscher im Interview mit Julia Emprechtinger und Marina Richter	
Les standards dans la pratique du travail social dans la justice	320
Julien Maret et Berthold Ritscher en entretien avec Julia Emprechtinger et Marina Richter	
Le paysage du travail social dans l'exécutions des sanctions pénales en Suisse	339
Marina Richter, Julia Emprechtinger	
Landschaft der Sozialen Arbeit im Schweizer Justizvollzug	375
Marina Richter, Julia Emprechtinger	
Autor:innen und Herausgeber:innen	409
Contributeur·trice·s et éditeur·trice·s	

Une prison pour mineur·e·s en mutations ? Entre recompositions des territoires professionnels et expériences juvéniles contrastées

Arnaud Frauenfelder, Géraldine Bugnon, Armelle Weil

Résumé : Cette contribution entend mettre en perspective certains résultats de deux recherches sociologiques récentes menées sur une institution d'enfermement pour mineur·e·s à finalité éducative en Suisse romande. Le centre éducatif fermé étudié demeure enjoint depuis les années 2000 à faire de l'enfermement le support renouvelé de la promotion de l'autonomie juvénile dans un contexte caractérisé par un durcissement des aménagements sécuritaires. Derrière le slogan humaniste réformateur, l'enquête donne à voir certaines luttes professionnelles autour de la mission relationnelle, où les différents groupes concernés (agent·e·s de détention, maître-socioprofessionnels, éducateur·trice·s, personnel enseignant et médical) ne disposent pas des mêmes ressources de légitimité. L'analyse des expériences juvéniles révèle notamment la persistance de la souffrance induite par la situation d'enfermement, la complexité croissante des contraintes qui pèsent sur leur vie quotidienne mais aussi les relations très différenciées aux multiples corps professionnels et dont la distance sociale inégale avec ceux-ci pèse sur les contacts noués.

Zusammenfassung : Dieser Beitrag stellt Ergebnisse von zwei aktuellen soziologischen Forschungen zu einer geschlossenen Erziehungseinrichtung für Minderjährige in der Westschweiz vor. Die untersuchte geschlossene Erziehungseinrichtung ist im Kontext verschärfter Sicherheitsvorkehrungen seit den 2000er Jahren dazu angehalten, den Freiheitsentzug so zu gestalten, dass die Förderung der jugendlichen Autonomie unterstützt wird. Die Untersuchung zeigt, dass hinter diesem reformorientierten humanistischen Slogan gewisse Konflikte zwischen den verschiedenen involvierten Berufsgruppen (Vollzugsbeamte, Arbeitsagog:innen, Sozialpädagog:innen, Lehrkräfte und medizinisches Personal) in der Beziehungsarbeit mit den Jugendlichen liegen. Dabei verfügen die Berufsgruppen über unterschiedliche Legitimität und Ressourcen zur Erfüllung eines solchen Auftrags. Die Analyse der jugendlichen Erfahrungen zeigt insbesondere das Leiden, welches durch die Situation des Eingesperrtseins verursacht wird und die zunehmende Komplexität der Zwänge, die auf dem täglichen Leben der Jugendlichen lasten. Gleichzeitig

weisen die Ergebnisse auch auf stark differenzierte Beziehungen der Jugendlichen zu den verschiedenen Berufsgruppen hin, und wie die asymmetrische Beziehung die geknüpften Kontakte belastet.

1 Introduction

Dans un contexte sociétal caractérisé par une montée en force de la reconnaissance juridique des droits de l'enfant et une sensibilité publique renouvelée à la délinquance juvénile, les institutions d'enfermement pour mineur·e·s délinquant·e·s sont exposées depuis les années 2000 en Suisse, comme dans d'autres espaces nationaux, à un mouvement de réforme. Celle-ci vise à faire de l'enfermement de mineur·e·s délinquant·e·s le support renouvelé de l'éducation et de la promotion de l'autonomie tout en incitant au renforcement des aménagements architecturaux sécuritaires et un durcissement des sanctions disciplinaires. À partir de la présentation de certains résultats et matériaux empiriques tirés de deux recherches sociologiques récentes mises en perspective ici de manière inédite¹, il s'agit de soumettre à l'épreuve des faits cette dynamique réformatrice à partir du cas spécifique d'un centre éducatif fermé (CEF) de Suisse romande (le Verger²) où nous menons des recherches depuis bientôt plus de 10 ans. Focalisé sur les dynamiques relationnelles qui traversent l'institution et se manifestent des deux côtés du guichet de la relation d'encadrement, cette contribution comprend deux parties.

Premièrement, on entend documenter quelques traits associés à la réception de cette réforme par les professionnel·le·s du Verger. On verra que cette réforme va se traduire durant les années 2000, au nom de la promotion de la pluridisciplinarité fondée sur le souci d'offrir au public concerné un régime de droits communs en détention et d'une professionnalisation du secteur, par l'arrivée de nouveaux corps professionnels venant de l'extérieur (agent·e·s de détention, personnel soignant et enseignant) qui entraînera une recomposition profonde du champ d'intervention professionnelle (Abbot 1988 ; Mauger 2012). Cette recomposition n'ira pas sans modifier les équilibres établis jusqu'ici entre les groupes professionnels déjà installés (éducateur·trice·s et maître·socioprofessionnels (MSP)) enjoint·e·s à devoir partager leur territoire d'intervention avec de nouveaux acteur·trice·s (agent·e·s de détention et personnel soignant). De

- 1 L'une portant sur le sens de l'enfermement dans un Centre éducatif fermé (financée par la CTI/Berne 2011-2013), et l'autre sur les jeunes face à la justice pénale (financée par le Fonds National Suisse de la recherche scientifique, 2016-2020, Division 1).
- 2 Le nom des institutions ainsi que de tous les professionnel·le·s et jeunes mentionné·e·s dans cet article sont fictifs.

manière non voulue, cette situation se soldera notamment par une certaine division morale du travail (Hughes 1997) entre un travail relationnel perçu comme noble d'un côté (qui fera désormais l'objet d'une concurrence étroite entre éducateur-trice-s et personnel soignant) et un travail de maintien de l'ordre érigé en « sale boulot » d'un autre côté (délégué aux agent-e-s de détention). Cette modification du champ local sera à l'origine d'une différenciation des conceptions éducatives, plus ou moins thématiques comme telles par les acteur-trice-s, qui disposent de ressources inégales pour faire reconnaître leur travail comme un travail ajusté aux nouvelles conceptions préconisées et légitimées.

Deuxièmement, nous nous intéresserons au point de vue des jeunes rencontré-e-s au Verger. On rendra compte de leurs manières diverses de ressentir la situation de privation de liberté à laquelle elles et ils sont exposé-e-s dans l'institution (sentiments de peur, de souffrance ou de fierté parfois). Puis, on verra comment ce public investit relationnellement les lieux avec les différent-e-s acteur-trice-s fréquenté-e-s intra-muros. D'un côté, avec les professionnel-le-s face auquel-le-s certain-e-s jeunes semblent trouver, selon leur situation, un sens aux sollicitations et accompagnements (Coutant 2005) qui leurs sont adressés alors que d'autres demeurent peu réceptifs et se montrent plus rétifs. D'un autre côté, avec les autres pensionnaires qui représentent pour certain-e-s jeunes le cœur (le point d'honneur) de leur adaptation à l'institution (Goffman 1968) avec les différents enjeux de reconnaissance symbolique qui peuvent être associés aux formes d'entre soi partagées collectivement entre pair-e-s; des sociabilités pouvant parfois les mettre à distance des attentes institutionnelles et déboucher sur des sanctions disciplinaires ou parfois placer certain-e-s jeunes dans un rôle d'expert, sinon d'interprète, face à certains pair-e-s, de l'organisation et des règles du jeu interne du Verger.

1.1 Contexte et méthodes

Cette contribution combine les matériaux empiriques issus de deux recherches sociologiques récentes menées sur la justice pénale des mineur-e-s « par le bas » en Suisse romande: l'une portant sur le travail de professionnel-le-s œuvrant dans un CEF (Le Verger), l'autre sur l'expérience de jeunes face à la justice pénale et dont la présente contribution se limite à l'analyse des récits d'expérience de celles et ceux qui sont passé-e-s par ce CEF. Si l'on trouve des CEF dans différents pays d'Europe (Mucchielli 2005), en France, en Belgique ou encore en Suisse, la réalité organisationnelle que recouvre cette appellation, de même que le champ sémantique qui lui est généralement associé – comme le principe de l'éducation sous contrainte qui tend aujourd'hui à se banaliser – est hétérogène du fait des spécificités des espaces considérés, de l'histoire singulière des institutions, des métiers ou encore des bâtiments

concernés. À bien des égards, les textes circulent sans les contextes. En Suisse, effet de fédéralisme oblige, les CEF sont gérés selon des modalités variables en fonction des cantons : bien souvent ils dépendent d'une gestion orchestrée par des instances concordataires intercantionales chargées de la détention pénale des mineur·e·s, d'offices cantonaux spécifiques chargés de l'administration de la détention, alors que leur mandat spécifique vise l'exécution, par un personnel qualifié, de décisions prises par les tribunaux de mineur·e·s. Le CEF étudié – le Verger – présente la particularité d'être destiné à des séjours de courte durée, ne dépassant généralement pas trois mois. Trois autres établissements de ce type existent en Suisse, alors que les onze autres CEF situés sur le territoire sont réservés à des séjours de moyenne ou de longue durée, de 10-12 mois à 3-4 ans (OFJ 2013 : 6-7). Notons, enfin, que les CEF demeurent minoritaires parmi l'ensemble des établissements d'éducation pour mineur·e·s reconnus par l'Office fédéral de la justice (OFJ). Sur les 180 établissements, seuls 15 disposent d'une section fermée (soit 8%).

Issu de deux recherches spécifiques, le corpus empirique sur lequel se fonde scientifiquement cette contribution est constitué de matériaux qui entendent mettre en perspective le point de vue des professionnel·le·s du Verger avec celui de jeunes qui y sont enfermé·e·s. Concernant l'enquête menée auprès des premier·ère·s, le corpus est constitué essentiellement de sources orales³ : 21 entretiens individuels semi-directifs (la durée des entretiens pouvait varier entre 1h30 à 2 heures selon les cas) réalisés auprès de différents groupes professionnels (cinq maîtres socio-professionnels (MSP), neuf éducateur·ice·s, deux agent·e·s de détention, un·e médecin, un·e infirmier·ère et un·e enseignant·e, trois membres de la direction) et 4 focus group⁴. Concernant l'enquête menée auprès de jeunes détenu·e·s au CEF, le corpus est constitué de 8 entretiens individuels approfondis (7 garçons et 1 fille⁵). Ces jeunes représentent un sous-échantillon par rapport à l'ensemble du corpus empirique récolté et analysé dans le cadre du projet FNS⁶. Nous avons eu l'occasion de discuter ailleurs des dispositifs méthodologiques de ces deux enquêtes (Frauenfelder et al. 2018a et 2018b ; Weil et al. 2021), qui ont soulevés de nombreux défis en termes d'accès, de relation d'enquête et de positionnement.

- 3 Le travail d'enquête a également permis la récolte de sources écrites – dossiers de jeunes (fiches de suivi à usage interne), concepts et protocoles d'intervention institutionnels, articles de quotidiens, débats parlementaires et textes législatifs – qui ne sont quasiment pas mobilisés ici.
- 4 Respectivement : un focus group des membres de la direction, un auprès des membres du service médical, un auprès du personnel du secteur observation et un auprès des MSP.
- 5 Sur la dimension genrée de l'engagement dans la délinquance juvénile, cf. Weil 2023.
- 6 Portant sur les trajectoires et expériences des jeunes dans la justice pour mineur·e·s en Suisse romande, la recherche FNS se fonde notamment sur des entretiens qualitatifs de type « récit de vie » avec 38 jeunes et sur 15 dossiers socio-judiciaires.

2 Travailler en CEF : un champ d'intervention professionnelle en profonde mutation

Espace de pratiques d'encadrement traditionnellement occupé par les MSP et les éducateur·trice·s depuis sa création en 1964, le Verger est investi par des agent·e·s de détention en 2002, des professionnel·le·s de la santé en 2005 et de l'enseignement en 2008. Or, l'arrivée de ces nouvelles professions venant de l'extérieur va produire un déplacement de l'axiomatique dominante du champ local d'intervention professionnelle reconfigurant en profondeur les territoires. Alors que les nouveaux entrants – personnel soignant, enseignant·e·s et agent·e·s de détention – sont amen·é·s à découvrir de nouveaux espaces, les groupes déjà installés – ancien·ne·s éducateur·trice·s, MSP – se voient contraints de recomposer le périmètre de leur action face à l'arrivée des nouveaux venus. Si auparavant « chacun faisait un peu de tout »⁷, l'analyse montre combien les controverses professionnelles induites par les processus de division du travail et de différenciation des rôles portent certes sur des aspects techniques reposant sur la maîtrise différente de savoirs et savoir-faire nécessaires à l'accomplissement de tâches spécialisées, mais aussi et peut-être surtout sur des aspects *moraux* renvoyant à l'inégale désirabilité de la répartition des tâches (Hughes 1997).

À bien des égards, les attitudes contrastées des groupes professionnels déjà installés face aux transformations de leur territoire d'intervention, les controverses sur les limites du rôle de chacun, les résistances exprimées sur la nature du travail délégué, ou encore la déroute de voir son périmètre d'action se rétrécir sans que ce réaménagement s'accompagne d'une revalorisation, témoignent de la recomposition de la division du travail engagée depuis les années 2000. De fait, c'est essentiellement sous l'angle des luttes de concurrence et de formes de résistance au « sale boulot » que l'on a documenté cette dynamique de transformation du champ d'intervention professionnelle.

2.1 « Être dans la relation » avec les jeunes : une disposition au centre de rivalités interprofessionnelles

Concernant les « luttes de concurrence » entre acteurs (Bourdieu 1978), l'analyse montre que celles-ci se manifestent surtout entre les éducateur·trice·s nouvellement diplômé·e·s et le corps médical, des groupes professionnels se trouvant en haut de la division du travail et partageant le souci de se démarquer de certaines pratiques de surveillance et de discipline marquée du sceau d'une

7 Selon les propos de l'un des enquêtés.

certaine indignité sociale. L'arrivée de spécialistes du maintien de l'ordre, soit des travailleur·euse·s faisant leur entrée en bas de la hiérarchie pour prendre en charge les tâches abandonnées par les métiers qui ont gravi l'échelle de mobilité, permet aux nouveaux·elles éducateur·trice·s de se concentrer sur les aspects de leur métier perçus comme nobles. Cette recomposition des rôles rapproche les nouveaux éducateur·trice·s des visées des professionnel·le·s de la santé, entré·es dans le CEF peu après les agent·e·s de détention et qui construisent leur intervention autour d'une vision humanisante largement référée à des standards juridiques internationaux : faire accéder les jeunes à un régime de droit commun. Les premières actions entreprises par le personnel soignant à son arrivée en 2005 dans le CEF concerné sont emblématiques de la mission d'humanisation que le corps médical cherche à incarner symboliquement en milieu fermé, notamment vis-à-vis de l'extérieur. Constatant les manquements de certaines infrastructures d'hébergement du CEF, les membres du corps médical vont s'atteler à les porter à l'attention publique afin d'améliorer les conditions de détention des jeunes détenu·e·s qui leur paraissent ici inacceptables.

« Très rapidement quand je suis arrivé ici ... J'y ai été un peu, un peu fort peut-être, mais c'est vrai qu'il y a une cellule 17, qui est le cachot. Et j'ai constaté qu'en plein hiver, cette cellule n'était pas chauffée ... La direction m'avait alors assuré qu'elle réglerait le problème [...], mais ça n'a pas été le cas ... Donc très rapidement j'ai envoyé directement une lettre à la commission des visiteurs [de prison] en accord avec mon chef. » (Philippe, personnel médical, 50-55 ans, formation d'infirmier en psychiatrie, a travaillé en pédopsychiatrie)

Fort de ces revendications humanistes, le personnel médical cherchera alors à investir le milieu carcéral selon une logique spécifique. Si avant 2005, le corps médical ne disposait pas de bureau à l'intérieur du CEF et intervenait ponctuellement lors d'expertises psychiatriques externes, désormais il fait bel et bien partie du personnel⁸ œuvrant dans cette institution au quotidien, en phase avec la conception désormais pluridisciplinaire de la prise en charge. Tout en ayant « intériorisé la critique de la domination psychiatrique » (Coutant 2012 : 16), l'action entreprise par ce nouveau corps professionnel s'accompagne

8 Le service médical - travaillant dans le CEF mais rattaché à un autre département que les autres employé·e·s du centre - est composé de médecins-psychiatres, de psychologues, d'un médecin généraliste, d'un infirmier et d'un secrétariat.

d'une diffusion à l'interne de nouvelles catégorisations et possibilités de prise en charge d'un public appréhendé dès lors sous l'angle des troubles psychiques dont il serait porteur⁹.

« Pour nous, notre vision, notre représentation c'est de dire que l'acte délinquant c'est un symptôme de quelque chose et ce n'est pas une fin en soi ... Pour nous, c'est vraiment le symptôme d'un trouble sous-jacent. Nous on se dit : « Ils ne sont pas délinquants ce sont des jeunes en difficulté ». C'est comme ça qu'on essaie de se les représenter même parfois quand ils ont commis des actes effectivement graves ce qui heureusement n'est pas le plus fréquent. » (Grégoire, membre de la direction médicale, 35-40 ans, études de médecine, formation et expériences professionnelles en psychiatrie pénitentiaire, arrivé au CEF en 2006)

Influencé par cette nouvelle donne, à la fois concrète et symbolique, le personnel éducatif sera implicitement incité par les rapports de domination symbolique entre « réparateurs »¹⁰, liés à la concurrence entre leurs disciplines savantes de référence¹¹ et aux différences du capital culturel détenu, à recomposer son intervention autour des missions d'écoute et d'accompagnement des jeunes. Ces référentiels semblent rentrer en résonance étroite avec son ethos professionnel, tout en déléguant, non sans heurts parfois, les tâches de surveillance et de contrôle aux agent·e·s de détention. Ainsi, pouvoir rentrer en matière avec le jeune, pouvoir trouver un jeune *disponible à la relation*, représentent les « épreuves de professionnalité » (Ravon et Vidal-Naquet 2016) auxquelles les éducateur·trice·s sont confronté·e·s, légitimant ou non le sens conféré à leur intervention.

- 9 Le souci revendiqué de la psychiatrie publique de sortir d'une délimitation pathologique de sa mission (où les personnes détenues représentent aujourd'hui un véritable *territoire de santé publique*), s'est accompagné d'un élargissement des catégories diagnostiques d'appréciation des troubles (Doron 2011).
- 10 C'est à partir de l'analyse des relations de service proposée par Goffman (1968) que s'est propagée, dans les sciences sociales, la notion de réparation. L'usage sociologique du terme « réparateur » dans le cadre d'un service plus ou moins individualisé permet de montrer comment cette notion, qui, dans le sens commun, fait référence à la mécanique et, plus largement, à des actions matérielles, est utilisée parfois par les professionnel·le·s rencontré·e·s dans une perspective clinique.
- 11 N'ayant guère le même statut que le psychiatre engagé, l'infirmier peut s'appuyer sur cette légitimité médicale et les effets qu'elle induit, alors que les éducateurs ne disposent pas des mêmes supports de légitimation de leur prise de position.

« On essaie quand même de voir un petit peu s'ils [les jeunes] sont prêts. C'est clair que si on sent qu'il n'y a aucune possibilité de rentrer en matière, on va plutôt passer par la voie médicale, les psys, et on va essayer de faire un travail. Mais quand on sent que c'est de notre ressort, qu'il existe encore des possibilités, que c'est conflictuel, mais qu'il y a encore quelque chose, qu'il suffit d'un médiateur pour faire quelque chose, nous, on tente. » (Anissa, éducatrice, 25-30 ans, diplôme travail social, premier emploi, arrivée au CEF en 2011)

L'importance commune conférée par ces deux corps professionnels au fait d'être dans la relation, qui explique l'existence de petites rivalités, ne se manifeste jamais aussi bien dans la critique croisée d'instrumentalisation de la relation par la médication que les éducateur-trice-s adressent parfois au corps médical ou de réduction de la relation à la définition du cadre que le corps médical adresse aux éducateurs.

« On est les < bons > du médical, moi je trouve la blouse blanche, on a le bon objet, contrairement aux éducateurs qui posent le cadre. » (Philippe)

« Ce qui est plus compliqué, c'est quand le traitement est clairement l'enjeu d'une relation avec le thérapeute. Où vraiment le mineur va voir le médecin pour obtenir le traitement. Que le médecin va administrer un traitement minime, avec plus l'idée de pouvoir faire venir le jeune dans le bureau, après. C'est peut-être là que c'est plus compliqué pour nous. » (Noémie, membre de la direction, 35-40 ans, licence en droit puis en sciences de l'éducation, premier emploi, arrivée au CEF en 2000)

Si d'un point de vue phénoménologique le geste du personnel soignant n'est pas celui du personnel éducatif et s'ils mobilisent parfois des étiologies concurrentes autour des *problèmes des jeunes*, éducateur-trice-s et professionnel-le-s de la santé se retrouvent généralement autour d'une mission d'humanisation de la détention orientée vers le travail d'écoute et d'accompagnement, une forme de « gouvernement par la parole » (Bugnon 2020). Historiquement, ce souci d'être dans la relation porte en creux la trace des remises en cause du pouvoir tutélaire des centres éducatifs fermés depuis les années 1960-1970 (Heller 2012) tout en s'inscrivant dans un mouvement plus général de transformation du « gouvernement » des populations :

« Dans des sociétés qui valorisent l'autonomie et l'émancipation individuelle, tant pour des raisons morales que pour des raisons économiques [...], nombres d'agents institutionnels sont amenés à « travailler avec » plutôt qu'à « travailler sur », ou tout au moins à travailler « sur » en travaillant « avec ». » (Coutant 2012 : 210)

2.2 Résistances face à la délégation du « sale boulot »

L'enquête montre par ailleurs que la division morale du travail se manifeste aussi dans la résistance des agent·e·s de détention à la délégation du « sale boulot » dont ils et elles font l'objet, soit principalement les tâches de surveillance. Alors que certaines des tâches propres aux activités de contrôle – fouille, remontée en cellule, gestion des repas collectifs – nécessitent des compétences relationnelles importantes d'autant plus avec une population jeune, celles-ci ne leur sont, à l'interne, pas ouvertement reconnues. Tout semble se passer comme si les agent·e·s de détention luttaien aussi pour conférer à leur mission de sécurisation une conception relativement élargie : communiquer, écouter et négocier doivent permettre de maintenir l'ordre interne et la tranquillité tout en assurant la sécurité de tou·te·s. On peut s'interroger dans quelle mesure ce souci qu'ont les agent·e·s de détention de renouveler leur métier, qui semble relever d'une tendance plus générale documentée dans d'autres contextes¹², ne porte pas l'empreinte des effets de champ local vus plus haut, soit une vision moins carcérale diffusée par le personnel médical, enseignant et les nouveaux éducateur·trice·s, ensemble de professionnel·le·s proche du pôle pédagogique-thérapeutique avec lesquels ils doivent bien composer au quotidien. En même temps, force est de constater que ces compétences relationnelles et communicationnelles que les gardiens engagent ne sont pas toujours reconnues par les éducateur·trice·s par crainte de voir leur territoire d'intervention mis à mal. Ces derniers les renvoient alors à une dimension étroitement sécuritaire de leur métier alors même que les agent·e·s de détention sont incité·e·s de plus en plus, de par leur formation, à adapter leurs pratiques à un nouveau régime de droit commun où le recours à la violence est moins toléré et considéré comme normal (Pichonnaz 2017).

Enfin, la division morale du travail et ses conséquences sur les formes de recomposition des territoires d'intervention se donne bien à voir également

12 Cette logique semble en phase avec l'idée d'une « sécurité active », qui s'enseigne notamment dans la formation des agents de détention depuis les années 1990 en France (Chauvenet et al. 2008).

dans le rétrécissement de l'espace d'activité des MSP vécu comme une disqualification de leur savoir-faire en matière d'encadrement des mineur·e·s. Alors qu'apprendre à travailler relevait d'une véritable « école de la vie » (Willis 2011 [1977]), la socialisation au travail ouvrier est considérée aujourd'hui comme désuète devant une insertion devenue incertaine (Frauenfelder et al. 2015a). Ainsi la place des ateliers manuels se réduit toujours plus dans l'organisation du quotidien du Verger. Malgré leur capacité apparente à recréer un environnement de travail proche du monde extérieur, les ateliers sont concurrencés par les autres activités proposées – pédagogiques et thérapeutiques – faisant suite au rétrécissement des temps d'encellulement et aux soucis d'« activer » les jeunes (Solini et Basson 2012). Ainsi, la division morale du travail constatée au CEF va de pair avec une division sociale du travail où les nouveaux éducateur·trice·s et le personnel de santé semblent occuper des positions plus prestigieuses, alors que les MSP et les agent·e·s de détention se situent davantage en bas de la division du travail. Au-delà de la recomposition des territoires d'intervention produite par la nouvelle division du travail, c'est au fond une reconfiguration normative et éducative de l'encadrement (Frauenfelder et al. 2015b) qui est à l'œuvre incitant les jeunes à travailler à une transformation de soi, à une évolution de leur intériorité, de leurs ressentis ou de leurs aspirations vers un futur normalisé (Roux 2014). Ainsi, mettre le jeune *sur le droit chemin* passe dans cette nouvelle clinique pédagogico-thérapeutique par la mobilisation de conceptions éducatives soucieuses d'être plus horizontales et moins autoritaires.

3 Expériences juvéniles du CEF

L'analyse des expériences juvéniles du CEF donne à voir un autre pan des dynamiques sociales et normatives à l'œuvre : saisies non cette fois à partir des groupes professionnels qui y travaillent mais au travers de l'expérience des publics qui y sont directement exposés. À travers les jeunes et leur récit de l'enfermement, on peut accéder au monde social dans lequel ces dernier·ère·s évoluent (Elliott 2005) et à « la marque laissée sur l'individu par les ensembles d'interactions dans lesquelles il s'inscrit » (Darmon 2003 : 89). Comprendre l'expérience vécue par des jeunes exposé·e·s à la contrainte carcérale permet alors de saisir les effets induits par l'une des réponses possibles de la justice pénale sur leur existence. Ces effets – qui ne doivent être confondus ni avec la raison d'être, ni avec les objectifs officiels de l'intervention pénale ou de ses traductions professionnelles par les agent·e·s qui la mettent en œuvre – se concrétisent « dans un ensemble de conséquences effectivement engendrées, ce qui implique notamment qu'elles peuvent avoir un caractère non intention-

nel ou accessoire, voire parfois manifestement indésirable ou contre-productif» (Chantraine 2008 : 19).

3.1 « Faut tenir » : gérer l'incertitude et s'habituer à la contrainte d'enfermement

Comme nous l'avons vu, l'intervention professionnelle menée auprès des jeunes au CEF semble largement mobiliser des savoir-faire *relationnels* (plus ou moins reconnus officiellement selon les groupes) en phase avec un certain projet d'humanisation de la détention remis au goût du jour. Alors que le suivi des jeunes peut prendre des formes multiples et que l'ouverture sur l'extérieur du milieu fermé – par exemple expérimentée à l'occasion de la mise à l'épreuve d'un projet de sortie du Verger – s'accompagne souvent de formes subtiles d'extension du contrôle par-delà les murs (Chantraine 2006 ; Frauenfelder et al. 2015a), il n'en demeure pas moins que le CEF dans sa matérialité renvoie aussi à une singularité irréductible. En effet, avec ses cellules, ses murs et barbelés, les formes d'isolement, l'univers carcéral ne peut se faire oublier. Ce contrôle spatial de l'existence quotidienne – où l'« on n'est pas libre de nos mouvements » – représente un fait pesant lourdement sur le quotidien, comme le laisse entendre Raphaël :

« C'est sûr qu'être enfermé en cellule, c'est difficile. Je veux dire, on n'est pas libres de nos mouvements, je veux dire : si je veux sortir de ma cellule, je ne peux pas. Donc j'ai des horaires à respecter, y a des gardiens qui nous remontent à une certaine heure, des éducateurs qui nous sortent à une certaine heure, et c'est comme ça que ça se passe et ce n'est pas autrement. On ne peut pas – moi je vais pas dire – si je dis : « Je veux monter à 8h30 au lieu de 8h », je me prends une sanction, et après je me retrouve en bas, à la cellule 17, cellule d'isolement [...]. C'est ce qui se passe si on ne respecte pas le cadre [...]. Des fois on en parle avec des éducateurs, on leur dit : « Ouais c'est difficile d'être dans la cellule », et tout, ils disent : « Ouais j'comprends ». Ceux qui disent ça, je vous jure que j'ai envie de leur mettre des claques. Parce que non ! Tu ne peux pas comprendre. » (Raphaël)

Dans son cas, la difficulté morale et physiologique de l'enfermement demeure redoublée ici par l'incertitude temporelle sur la date de sa sortie CEF (Chantraine 2004 : 41-42). À cet égard, il est amené à comparer son séjour au Verger à celui vécu dans une autre structure d'enfermement qui présentait l'avantage – outre le caractère semi-fermé de l'institution, qui n'avait pas de grillages – d'être exposé à une durée de séjour délimitée à l'arrivée dans les murs.

« Ce qui est bien là-bas, c'est qu'on sait quand on rentre, et on sait quand on sort. Ce n'est pas comme ici. Ici, on dit: « C'est minimum trois mois ». On a une date de rentrée, mais on n'a pas de date de sortie, c'est ça – c'est ça qui est difficile. C'est ça qui est difficile: c'est que moi j'étais à [foyer semi-fermé], je me suis dit: « Ben je rentre là et je sors là », à part si ben je fugue, tous les jours où je fugue, c'est des jours qui se rajoutent. Donc voilà. Mais ici, c'est ça, c'est qu'on a une date de rentrée, et on n'a pas de date de sortie. »
(Raphaël)

En évoquant les contraintes spatiales et les incertitudes temporelles de l'enfermement mais aussi ses torts dans son arrivée au Verger (« J'ai fait des conneries »), Raphaël cherche aussi à se démarquer d'un sentiment de fierté pouvant être prêté aux jeunes ayant passés par la prison, un modèle d'identification délinquante qui lui est renvoyé par certains éducateurs.

« Des éducateurs, ils me disent parfois: « Bon tu vas sortir ici, tu vas être fier d'être venu ici. » Peut-être, il y a des jeunes qui sont fiers d'être venus ici? Mais moi non. Moi je ne suis pas comme ça, j'vais pas dire: « Ouais j'étais en prison », et tout, nanana. Moi je m'en fous, justement, je ne suis pas fier de venir ici. Parce que si je viens ici c'est pourquoi? C'est parce que j'ai fait des conneries. » (Raphaël)

Pour Andrei, cette situation est vécue très difficilement surtout dans la mesure où il demeure coupé du jour au lendemain des liens forts tissés avec ses proches (sa copine avec qui il est en couple depuis quelques temps et sa mère). À côté de l'enfermement physique et de la durée incertaine de son séjour, c'est aussi l'absence de nouvelles quotidiennes de son entourage qui l'angoisse fortement et rend cette expérience carcérale pour le moins stressante.

« Les premiers jours quand je suis arrivé ici, c'était [...] le choc! T'es enfermé, tu ne sais pas qu'est-ce qui se passe dehors. Moi je m'inquiétais beaucoup pour ma copine et ma famille. Parce que je ne sais pas qu'est-ce qui se passe dehors [...]. Je perdais un peu les pédales, j'étais tout le temps stressé, stressé, stressé [...]. Après 20 jours, ma mère est venue me visiter la première fois. Je n'étais pas bien, j'ai pété un câble, j'ai crié sur ma mère, tout ça, j'ai dit je vais tuer ma copine parce que j'étais énervé [...]. Ma mère m'a dit: « Je pense qu'elle t'a quitté ». Tout ça [...]. J'avais déjà le stress de la police, le stress de combien de temps je vais rester ici. » (Andrei)

Pour Kevin qui a déjà une expérience en la matière, la situation de privation de liberté est vécue différemment tant il s'y est déjà un peu « habitué » non sans préciser que cette adaptation au milieu carcéral ne va guère de soi, suppose un effort (exprimé sur le mode du « faut tenir »).

« Faut tenir. Y'a des gens qui sont pas habitués d'être dans une cellule, dans une cellule comme ça. Y pètent des plombs la première semaine [...] Quand je suis arrivé la première fois [...], j'ai pris 48 heures. Mais [là], j'ai fait 7 jours en isolement. C'est pire que 48h. 48h, tu les fais comme ça [il claqué des doigts]. » (Kevin)

Une autre manière de s'adapter à l'univers carcéral, peut consister à *habiter* ce territoire restreint en lui donnant l'apparence d'une « chambre », comme le laisse entendre Roby qui n'hésite pas à accrocher des éléments de déco confectionnés lors d'ateliers manuels organisés à l'intérieur du Verger :

- « Tu n'es pas tout le temps enfermé, et puis Nous - j'ai fait quelques trucs, nous ça s'appelle les pyrogravures, tu peux mettre dans ta cellule, pis après au final ça ressemble plus trop à une cellule, ça ressemble plutôt à ta chambre. »
- « Ah tu peux mettre ce que tu veux dedans ? »
- « Oui, tu peux [...]. Des pyrogravures comme ça j'en ai fait 5, dans ma cellule j'en ai partout, donc ça fait un peu plus ... voilà, y a des posters, ça fait un peu plus chambre ! » (Roby)

Au fil des expositions répétées au milieu carcéral, c'est bien certaines manières de réagir et de s'adapter qui s'acquièrent (Chanteraine 2008). Par exemple Felipe, qui a connu deux séjours au Verger (l'un d'un jour, le deuxième d'un mois) relève déjà ce changement de perception.

- « Ça t'a semblé super long ? »
- « Ça m'a semblé que - on aurait dit que je passais un mois. Mais en fait le truc de la prison c'est que ... Le premier jour c'est ... c'est les plus longs, tu vois, mais après tu commences à t'habituer. » (Felipe)

Dans la même logique, si l'expérience de la fouille - un rite d'institution typique de la prison (Goffman 1968) - reste vécue comme une ingérence d'un territoire de l'intimité (« J'ai un peu ma dignité aussi »), la manière de qualifier cette pratique de procédure permet à certains de rendre tolérable cette pratique

de surveillance des gardiens réalisée notamment lors de l'entrée au Verger, de la remontée dans les cellules mais aussi sur demande des « éducés ».

« Le premier jour où j'suis arrivé ici et j'ai vu des gardiens, j'me suis dit : « Oh, c'est chaud ». Et j'veux dire, quand on monte en cellule, ils nous passent au magnéto, des fois ils nous fouillent [...]. Un éduc, il peut dire à un gardien : « Maintenant j'veux et il fout une fouille à ce jeune. Le gardien nous prend, et on doit faire une fouille tout nu ! Et ça – ok c'est difficile aussi pour les jeunes, j'veux dire parce que – même moi : moi je le dis, j'ai une pudeur et j'ai un peu ma dignité aussi. Et quand ils nous disent : « Faut faire une fouille », moi je leur dis non. Que j'aie quelque chose ou non sur moi ou rien du tout. Moi j'l'ai toujours dit comme ça, j'ai toujours été comme ça [...]. Après je comprends, je sais très bien que si un éducateur, il dit au gardien : « Faut lui faire passer une fouille ». Il doit faire son travail, il est obligé de me fouiller, c'est ça. Donc lui, il n'a pas le choix. Après il sait très bien. Même, le gardien qui m'a fouillé la dernière fois, il m'a dit : « Si ça tiendrait qu'à moi, j'te ferais confiance et j'te dirais que c'est bon ». Mais j'veux dire : « C'est la procédure ». » (Raphaël)

Ceci étant dit, au-delà de la diversité des manières d'être affecté par la situation d'enfermement, il n'en demeure pas moins que la majorité des personnes interviewées évoquent prendre des médicaments la nuit pour faciliter leur sommeil, pour éviter de « trop penser » ou « péter les plombs », autant d'indices qui révèlent combien le fait d'être enfermé demeure une situation éprouvante.

« J'suis en cellule, ici, j'suis pas bien. Moi j'suis vraiment pas bien. Ils me donnent des médicaments d'ailleurs à cause de ça. Pour m'calmer, parce quand j'suis en cellule, je pète les plombs. Et ils le voient. Mais voilà, quoi. J'veux dire. » Raphaël

« Je pense tellement le soir que je prends des médicaments pour dormir et cela ne m'aide même pas à dormir. Après ma mère est venue me visiter, hier ... elle est venue la quatrième fois lundi. Et ouai, ça commence à aller mieux, y avait ma copine, tout ça. » (Andrei)

Après avoir évoqué la manière dont les affects des jeunes étaient éprouvés par la situation de privation de liberté, nous allons maintenant nous pencher sur la façon ils et elles investissent relationnellement les lieux.

3.2 Tisser des liens entre pairs : des relations investies selon des logiques différentes

Pour de nombreux jeunes, les relations nouées au Verger entre pairs permettent d'atténuer les effets du choc carcéral, en complément des échanges ponctuels noués avec les proches au parloir¹³ (Touraut 2012). En guise d'exemples, si Raphaël souligne que l'arrivée au CEF demeure mieux vécue parce qu'il y connaît déjà des personnes, Kevin souligne avoir parlé d'emblée «avec tout le monde», et Felipe laisse entendre que faire connaissance avec des jeunes de son âge l'a apaisé («J'ai commencé à être tranquille»).

«Moi quand je suis arrivé ici, je connaissais aussi deux personnes [...]. Il y avait une personne qui était au foyer d'éducation spécialisé des Vignes [institution d'éducation spécialisée accueillant des jeunes en difficulté], et pis K., celui qui faisait que de fuguer aussi, qui était [aussi] aux Vignes avec moi. Donc c'est aussi plus facile d'arriver et de connaître des personnes. J pense que t'arrives dans un lieu fermé comme ça et pis de connaître personne, ça doit être difficile.» (Raphaël)

«Dans ma cellule, je parlais avec tout le monde. Sous la porte : <Ouais ça va ?> - <Ouais, ouais> - <Pourquoi t'es ici ?> - j'expliquais - <Ouais c'est chaud quand même, t'as fait - t'as ramassé, t'as fait quoi, t'es déjà allé en préventive ?> - <Ouais j'ai fait deux semaines>. En plus quand j'ai fait les deux semaines, ils étaient déjà tous là, les semaines que j'étais là, c'était tous les mêmes. Et moi je parlais à la fenêtre : <Ouais, c'est qui ça ?> - <Ouais c'est moi>, tout ça, <Ah mais t'étais à la préventive ?>. Y fait : <Mais nan! C'était toi> et tout ça - <Ouais c'était moi>». (Kevin)

«Le mois que j'ai passé au Verger, durant la première semaine, il me semblait que ça faisait déjà un an. Là j'en avais marre, je pétais un câble. Après la deuxième semaine, ça devenait plus tranquille. De toute façon j'étais là-bas, j me suis dit : <Ah, vu que t'es ici gros, ça va rien changer si tu pètes un câble, accepte-le et pis voilà> et de <De

13 Comme le souligne Andrei au sujet de sa copine : «Tous les samedis elle vient, elle dépose un petit peu de sous, des cigarettes, une lettre ...» - «Pis ta relation avec ta copine, ça continue à être quelque chose important pour toi ?» - «Ouais, c'est très important. C'est elle qui me donne des forces ici, je pense à elle tout ça. Et j'ai envie, tu vois ça me fait résister. Et tu vois comme je suis là ...»

toute façon tu sors bientôt». Et puis voilà : ça commençait à passer vite, je commençais à faire connaissance avec les gens, y'avait des jeunes de mon âge, tu vois. Donc ça a commencé à être tranquille.» (Felipe)

Pour autant, il ressort que les attitudes envers les pairs peuvent renvoyer à des enjeux différents. Par exemple, Kevin qualifie la nature de liens noués entre pairs par une métaphore domestique très forte : « On est comme une famille ». Être enfermé renvoie ici à un condition sociale commune objective et subjective qui se donne à voir par les marques d'attention entre jeunes exprimées notamment à l'occasion du départ du Verger (« Fais attention à toi »).

- « On est comme une famille, tout le monde. Tous ceux qui sont enfermés on est tous - tous proches. On sait c'est quoi d'être enfermé. »
- « Il y a de la solidarité ? »
- « Surtout quand il y en a un qui part, on lui dit : « Fais attention à toi », tout ça. Parce qu'après quand tu ressors, faut tenir, hein ! T'es dehors, tout ça, t'as tout ouvert, après. Là t'es encore un peu fermé. Après quand tu ressors, y'a plus de gardien, y'a plus de fouille, y'a plus rien. »
- « Ça veut dire quoi <tenir> ? »
- « Bah, il ne faut pas recommencer les mêmes conneries. Sinon après tu reviens ici. » (Kevin)

Pour certains jeunes, outre la solidarité pratique qui peut s'exprimer ici ou là dans les murs entre pairs, qui peut aussi permettre à certains à maintenir une forme d'engagement dans la carrière délinquante en maintenant/élargissant ses contacts, c'est aussi des connaissances concrètes sur la justice pénale et sa réaction possible qui sont parfois recherchées. À cet égard, Ana demeure très inquiète de son avenir lors de son arrivée au CEF. En effet, suite à ses aveux lors d'une audition à la police de son agression sur l'un de ses proches, elle sera amenée dans la foulée au Verger pour « tentative de meurtre » : une catégorisation pénale qui ne lui semble guère adéquate tant elle n'a jamais compté tuer cette personne, ce qui dans les faits n'a guère (heureusement) été le cas. Le soutien moral et les connaissances pratiques d'un jeune du Verger avec qui elle découvre après quelques jours des affinités, permettra à Ana de tempérer un peu ses craintes d'« en prendre au moins pour 10 ans » à sa sortie. En s'appuyant sur son expérience personnelle et concrète des juges des mineur-e-s, ce jeune en question expliquera alors à Ana (en usant de sa propre expertise acquise en la matière) l'orientation non punitive de cette justice en lui donnant

des exemples de ce qui pourrait peut-être lui arriver tout en évacuant les issues invraisemblables.

« Moi je me disais : < Et merde, c'est tentative de meurtre, j'suis dans la merde, je vais prendre au moins 10 ans > [rires]. Et c'est en parlant avec un des garçons ici, qui m'a dit : < Écoute, non ! Parce que déjà que le maximum de peine enfermée pour un jeune c'est un an >. Et deuxièmement, c'est que ben en fait, y'a tout qui va compter. Après il m'a dit, parce que moi je ne savais pas ça. Il m'a dit : < Il y a ma juge à moi, et lors du jugement, il y aura encore deux autres juges >. Donc < il y'aura ma juge pour le pénal, et un juge pour l'éducation et un autre juge >. Et ce qu'ils vont faire, c'est que je ferai je ne sais pas moi, trois mois au Verger. < Il faut penser à une suite, ils ne peuvent pas me laisser ici jusqu'à en attendant le jugement >. Donc du coup, je ferai une suite. Par exemple : moi ma suite, ce sera aller dans un foyer à Fribourg, apprentissage en boulangerie-pâtisserie [...]. Après je lui ai dit : < Mais comment tu sais ça ? > - Il m'a dit : < Parce que moi j'ai eu mon jugement >. J'ai dit : < Et t'es ici ? ! >. Il m'a dit < Bah ... j'ai fais des conneries, tu veux quoi ? Je veux revenir ! [rires] >. Et en fait, ce qu'il dit, c'est que lors du jugement, ils vont voir la suite du Verger et ils vont voir comment ça s'est passé au foyer, comment ça se passe à l'apprentissage, et si ça marche bien, si tout va bien ... y'a rien qui dit que ça va se reproduire, bah la juge elle dit : < Bon : je suis d'accord, il s'est intégré à nouveau à la société, sans aucun problème, sans aucun souci, donc du coup, y'a pas de peine > [...]. Ça c'est bien. Et c'est là, qu'on comprend qu'en fait bah ouais : c'est pas leur but de nous punir, quoi, c'est vraiment genre d'éviter que ça se reproduise [...]. Le seul problème que j'avais [à mon arrivée au CEF], c'était exactement ça, c'est que je ne savais pas qu'est-ce qui allait se passer. Donc du coup ça me donne des angoisses pas possibles, et c'est ce garçon, là, parce que - depuis que je suis là, je pense que lui c'était le premier que j'ai connu ici, et bah on est hyper proches, et du coup, bah lui il a commencé à voir que cela n'allait pas, que j'avais beaucoup trop de mauvaises idées, que je faisais beaucoup trop de conneries au bout d'un moment, et il s'est dit : < Bon, voilà : je vais t'expliquer ce qui va se passer pour la suite, comme ça tu peux être rassurée, tout va bien > » (Ana).

Alors que les relations nouées entre pairs permettent de répondre à des préoccupations diverses, il ressort que certaines d'entre elles (comme la recherche d'un soutien moral et relationnel suite au « choc carcéral » ou la quête de

connaissances pratiques sur le fonctionnement interne du CEF ou la suite de la carrière institutionnelle possible) apparaissent directement induites par les effets du lieu ; d'autres semblent davantage motivées par le maintien de la vie suivie jusque-là par-delà les murs (entretien de relations utiles à l'engagement dans la trajectoire délinquante). Or, on va voir que ces investissements relationnels différenciés dans l'entre soi juvénile ne sont guère indépendants des relations nouées auprès des acteurs professionnels.

3.3 Rentrer en relation avec les professionnel·les : « Tu dois faire attention »

Il ressort que les relations nouées avec les groupes professionnels relèvent de logiques contrastées. Alors que certain·e·s, selon leur passé pénal et leur trajectoire sociale, semblent trouver un sens aux sollicitations et accompagnements qui leurs sont adressés comme on le verra, d'autres se montrent plus rétifs. Ceci étant dit, la majorité des jeunes interviewé·e·s sont amené·e·s à comprendre durant leur séjour certaines règles du jeu implicites associé au respect ou non du cadre institutionnel du Verger et aux conséquences de leur comportement (jugé bon ou mauvais) sur les conditions de leur séjour et les perspectives de l'après-Verger pouvant ou non s'ouvrir à eux. À cet égard, l'ensemble des jeunes interviewé·e·s sont formellement en attente de jugement. Ainsi, ils savent sur la base aussi de connaissances glanées auprès jeunes ayant déjà passé·e·s par-là que leur comportement demeure observé au Verger et qu'ils ont intérêt, pour leur avenir, à manifester d'une manière ou d'une autre une certaine déférence (Goffman 1968) envers le cadre posé. Roby reconnaît durant l'entretien avoir intériorisé ce mécanisme qui engendre une forme d'autocontrôle chez lui (« Il y a beaucoup de chose que je me retiens de dire, de faire »). Expliquant les enjeux de cette *mise en observation* contrainte, il souligne combien « c'est tout dans la tête » :

« En fait quand tu rentres dedans, on dirait que c'est un centre aéré. À l'intérieur, c'est comme un centre aéré. Table de ping-pong, TV, tu vois, c'est un peu comme l'intérieur. Mais bon. Centre aéré fermé. C'est une peine privative de liberté quand même. Et pis tu dois faire attention à comment tu te comportes, et tout. C'est tout dans la tête, tu dois faire attention, parce que tu sais que les référents, ils sont deux, je sais que c'est eux qui me tiennent comme ça. Suivant comment je me comporte, c'est eux qui peuvent dire : « Voilà, écoutez, lui on peut le placer en foyer, on peut le placer ... Nanani-nanana ». Donc il faut quand même déjà avoir un bon comportement, parce que si tu fous la merde et tout, y a beaucoup de chose que je me retiens de dire, de faire ... » (Roby)

Ainsi, la manière dont Roby entre en relation avec certains groupes professionnels du Verger (des acteur-trice-s pouvant incarner des figures-expertes plus ou moins patentées du travail dit relationnel) est bien sûr solidaire de cette connaissance des modalités de contrôle social ayant cours au CEF : il sait que ces acteur-trice-s travaillant pour le CEF font partie de la chaîne des agent-e-s de la justice pénale pouvant à un moment où un autre peser sur la suite, suivant les éléments rapportés dans les informations transmises au juge. Ceci étant dit, il n'en demeure pas moins que Roby semble aussi se prendre un peu au jeu, notamment lorsqu'il évoque les objectifs qui lui sont posés à son entrée au Verger pour son séjour :

« Non seulement, j'ai des objectifs, qui est d'arrêter ma consommation, changer mon langage, parce que voilà, j'ai le langage un peu ... un peu < voisin de la *street* > maintenant, on va dire ça comme ça. Mon langage, et pis j'ai aussi un objectif physique [...], essayer de ressortir pour l'été, voilà < être frais >, on va dire ça comme ça. Et puis trouver un apprentissage aussi. Les éducateurs ils me demandent : < Qu'est-ce que je veux ... qu'est-ce qui est un besoin, et qu'est-ce qui manque dans la situation de ce que j'avais besoin >. Et pis voilà, là j'ai arrêté l'école depuis octobre, j'étais au CTP [Centre de transition professionnelle]¹⁴. » (Roby)

Avec la même attitude collaborative, Roby se montre ouvert à certaines perspectives de formation professionnelle dans le domaine socioéducatif, en reprenant un peu à son compte certains conseils transmis par son éducatrice référente qui le « verrait bien là-dedans » :

« Devenir éducateur ? C'est ... j'aime beaucoup ... protéger. Pas protéger les personnes : les remettre dans le bon chemin, trouver des solutions un peu. Les relations avec les gens, j'aime beaucoup, j'suis très ouvert, je suis quelqu'un qui a beaucoup de joie de vivre, et tout. Et puis j'aime vraiment bien parler avec les gens, les aider, trouver une solution à leurs problèmes ... Voilà. Après voilà ... C'est un truc que j'ai pensé là, il n'y a pas longtemps et puis ... Parce que ma référente, elle m'a dit qu'elle me verrait bien dedans, et pis j'avais fait. J'ai été voir un peu en quoi ça consiste, et tout, et pis j'ai vu que voilà ! Ça pouvait peut-être m'intéresser. Au moins faire un stage

14 Une passerelle destinée à des jeunes sortant du secondaire I visant à favoriser l'accès à une formation professionnelle.

là-dedans, pour voir et tout. Et après voilà, de penser à un apprentissage là-dedans. Mais déjà faut voir que je pense à un stage. Mais j'dois attendre encore deux semaines au Verger pour que mon deuxième mois il arrive. Et commencer à faire des stages pour sortir.»
(Roby)

On peut citer encore le cas de Théo qui n'hésite guère à passer du temps « avec les éducés » (y compris lors des pauses). Tout en cherchant à gagner leur estime, cette attitude témoigne d'une connaissance fine¹⁵ des exigences implicites attendues tout en répondant au souci de se démarquer d'un certain mutisme délinquant érigé en modèle repoussoir :

«Je trouve c'est quand même bien pour réfléchir, les éducateurs ils sont bien là pour parler, pas forcément juger, alors moi j'ai fait quelque chose, les éducateurs ils m'ont toujours dit, on ne va pas te juger, enfin, et puis ils ont toujours été très cool avec moi [...] quand on a nos pauses, moi je reste avec les éduc ... juste avant de venir ici je jouais aux échecs avec un éducateur [rires] [...]. Quand on fait des conneries faut assumer [...] Il vaut mieux collaborer que de jouer au délinquant du type « je ne vais rien vous dire » ». (Théo)

Sans doute, les attentes des agent-e-s institutionnel-le-s par rapport au bon suivi de l'encadrement tient largement de l'adhésion doxique des jeunes aux préceptes et modèles de conduite qui leur sont proposés (se montrer entreprenant, faire des choix réfléchis et réalistes, être responsable de soi, changer certaines de ses façons d'être, réaliser certaines tâches pratiques). Cette adhésion dépend bien sûr aussi de la manière dont les activités proposées peuvent susciter des résonances implicites avec les aspirations des jeunes et leurs goûts pour telle ou telle pratique, notamment lors des différents ateliers proposés (cuisine, boulangerie, menuiserie, jardin). Ainsi, les professionnel-le-s ne sauraient viser (ou ne peuvent prétendre) au travers l'ensemble des activités proposées à la transformation totale des jeunes (vision vue comme irréaliste compte tenu de la durée de prise en charge). En revanche, « ils ont à convaincre du « bien-fondé » de la mise en veille de certaines des dispositions incorporées qu'ils jugent inadéquates par rapport aux objectifs visés » (Faure 2008 : 35). Il n'en demeure pas moins que ces attentes institutionnelles ne sont pas toujours bien accueillies.

15 Sans doute, son origine sociale favorisée doublé d'une formation en cours dans une école d'art, n'est pas sans aider Théo à décoder avec une relative aisance les attentes comportementales implicites valorisées par les professionnel-le-s du Verger.

Par exemple, Alexander explique longuement en entretien les « petites manigances » – selon ses propres termes – qu’il déploie, notamment, face aux surveillants du CEF. Il parvient à faire pénétrer à l’intérieur des murs des briquets et des cigarettes tout en « esquivant » les contrôles effectués à l’entrée du centre :

« Même ici, je ne me suis jamais fait choper avec des briquets, alors que j’ai des briquets, des trucs comme ça, des cigarettes et tout. [...] Ils passent au magnéto ici, tsais, le truc qui fait buiiip. Mais faut esquiver ça aussi, tu vois, pour faire monter. » (Alexander)

A première vue, ces pratiques de « triche » avec les règles posées visent à obtenir certains avantages, à accéder à des ressources ou des formes de liberté habituellement inaccessibles dans un univers carcéral. Alexander est en effet âgé de moins de 16 ans lors de son placement en milieu fermé et la consommation de cigarettes lui est donc interdite ; or, le jeune homme raconte que cette consommation lui est indispensable pour compenser le manque du cannabis qu’il éprouve depuis son placement. Alexander profite ainsi des moments passés à « l’atelier vert » pour fumer en toute discrétion :

« Et après j’étais à l’atelier vert, que je conduisais un petit tracteur et tout, ça c’était trop tranquille et tout, je pouvais fumer à l’atelier vert vite fait, en discrétion et tout. » (Alexander)

Certains extraits de dossier consultés témoignent aussi de tactiques d’évitement envers certaines mesures proposées. À cet égard, Lisa refusera de se rendre à un entretien thérapeutique lors de son séjour au Verger jugé pourtant nécessaire. Lors d’une réunion de suivi où elle sera rappelée à l’ordre à ce propos, elle y répondra en manifestant sa bonne volonté à faire des « efforts » en la matière tout en reconnaissant son « besoin » d’une forme de soutien thérapeutique.

« Dans la relation avec les adultes, Lisa nous a montré une réelle difficulté à distinguer les priorités de sa vie. Dans le cursus d’observation, il est en effet important qu’elle se rende régulièrement à ses entretiens thérapeutiques. Un certain jour, elle a refusé de manière obstinée à participer, invoquant de manière puérile l’excuse d’un film à visionner avec ses pairs. L’équipe éducative a repris le sujet avec elle. Lisa a été capable d’entendre que son obstination était têtue et irréfléchie et que par un tel comportement, elle se désresponsabilisait. Elle a ainsi pu reconnaître lors de cette discussion, qu’elle

se devait de faire davantage d'efforts et qu'en plus elle avait vraiment besoin du soutien du thérapeute. Suite à cela, elle s'est régulièrement rendue aux entretiens proposés par le psychiatre. » (Dossier Lisa, Rapport d'observation à l'attention du Tribunal des mineurs, 2011)

L'analyse des corps professionnels a montré que le personnel médical investissait fortement les compétences relationnelles comme nouveau mode de gouvernement des jeunes en détention. Du côté des jeunes, ce personnel médical n'est toutefois pas perçu comme un tout monolithique, comme l'illustre le témoignage d'Ana, qui entretient des attitudes très contrastées envers l'équipe médicale du Verger, composée de profils hétérogènes : un psychiatre, une doctoresse, deux psychologues mais aussi un infirmier. Alors qu'elle apprécie les entretiens avec les psychologues (« elles sont sympa ») et qu'elle ne manque pas d'éloge pour l'infirmier assimilé à la « star »¹⁶ du Verger, les échanges avec le psychiatre du CEF sont par contre beaucoup plus redoutés.

« Moi ça m'est déjà arrivé que Julie (l'une des deux psychologues travaillant au Verger) a envie de faire un entretien avec moi et lui [le Dr psychiatre], eh bah ... Ca nous met très mal à l'aise ! Ce n'est pas qu'on l'aime pas, c'est juste qu'il est quelqu'un quand même de très autoritaire [...]. Il fait quand même peur, c'est ça je pense [...]. Les psychologues elles sont sympas, on va là-bas c'est bien, on peut parler, on peut causer, elles parlent pas, elles nous font parler, c'est différent. Le [psychiatre]... Ahhh, c'est quelqu'un qui arrive, qui pose beaucoup trop de questions, beaucoup trop de questions auxquelles on n'a pas très envie de répondre, et ça stresse, et lui il comprend pire encore. Je peux vous donner un exemple : un jeune qui se scarifie. Les psychologues, elles savent, elles vont dire : « Bon ok, pourquoi t'as fait ça, nanana », essayer de comprendre plus ou moins. Si le Dr il sait ? Aïe, on est dans la merde, on n'est pas sortis de l'auberge. Ah, il va les engueuler pendant une heure et demie, et pendant une heure et demie, on ne peut pas bouger parce qu'il est en train de nous engueuler. » (Ana)

Derrière la méfiance exprimée envers le psychiatre en raison de son attitude perçue comme autoritaire, c'est aussi la peur d'un placement en institution

16 « Philippe c'est la star du Verger. Tout le monde a envie de voir Philippe ! Philippe, il sait - il sait - je vous dis très honnêtement, il ne sort jamais à l'heure qu'il est sensé sortir. Il est sensé sortir tous les jours à 5h30, et il sort d'ici à 8h du soir. Tellement qu'il a de demandes des jeunes. Euh pourquoi, parce que quand on arrive chez Philippe, il nous offre à boire, on a des bonbons, on peut parler, et tout va bien » (Ana).

psychiatrique qu'appréhende Ana. Dans certaines réunions institutionnelles de suivi, sa présence est clairement interprétée comme l'indice d'une suite possible en institution psychiatrie après le Verger, une issue guère perçue comme souhaitable.

- « Pour la réunion d'objectifs [...], normalement, ce n'est pas bon signe si le psychiatre est là. C'est vraiment un mauvais signe. »
- « A bon ? »
- « Ouais, ça veut dire qu'il n'y a pas de suite dehors, la suite c'est à [l'institution psychiatrique] [...]. On se dit que cela doit être horrible. » (Ana)

Pour d'autres jeunes, cette connaissance pratique des règles du jeu du pénal et des réponses possibles de la justice motive d'autres adaptations relationnelles internes au CEF. Par exemple, Andrei qui est placé au Verger en détention préventive pour les besoins de l'enquête éprouve la crainte d'être renvoyé en Allemagne (un pays où des affaires de vol lui sont reprochés et ont été communiquées aux autorités judiciaires locales). Face à cette épée de Damoclès, il cherche surtout à ne pas avoir d'histoires au Verger en adoptant un comportement jugé comme correct, pour éviter que le juge prolonge encore sa détention (ce qu'il semble redouter fortement) ou le renvoie directement dans cet autre pays, sans compter qu'on lui rappelle que sa présence sur le territoire suisse est jugée illégale. Compte tenu des nombreuses « attentes d'arrière-plan » qui pèsent sur lui (Cicourel 2018 ; Frauenfelder et al. 2020), se tenir à carreau relève de la conduite de survie qui s'impose à lui par la force des choses. Un rapport à l'institution qui s'accompagne d'une vision un peu monolithique des professionnel-le-s.

- « Les éducateurs d'ici, je vous dis sincèrement ils sont sympas. Ils sont corrects ... t'es correct : ils sont corrects, t'es pas correct : ils sont pas corrects. Moi, depuis que je suis ici ils m'ont fait aucune remarque, je les ai fait aucune remarque, j'ai pas eu de sanction, je me suis comporté très bien depuis que je suis ici. »
 - « Est-ce qu'il y en a un avec qui t'as une meilleure relation, avec qui tu es plus proche, ou bien c'est tous pareils ? »
 - « Non, tous pareils. »
- [...]

« [Le gardien qui vous a ouvert le parloir], c'est le meilleur gardien, il est sympa. Les autres gardiens ... Même pfff ... Madame, même s'ils ne sont pas gentils, il faut faire avec. T'es en prison. Nous ici on est

enfermés toute la journée madame, on sort moins maintenant, c'est trop difficile.» (Andrei)

Dans un tel contexte de détention préventive, les relations avec les professionnel·le·s du Verger demeurent très ténues. Andrei se limite à souligner tout au plus que le comportement de ceux-ci est correct («ils m'ont fait aucunes remarques»), tout comme le sien («je leur ai fait aucunes remarques»), non sans lâcher au passage que l'absence d'informations reçues des éducateur·trice·s sur l'issue de son séjour demeure vraiment dure à vivre d'autant plus cette situation s'accompagne parfois d'attitudes moralisatrices («pense aux victimes, ce que tu les a fait, pourquoi tu as fait ça», «faut prendre sur toi»).

- «T'as peur que ça t'arrives [d'être renvoyé en Allemagne]?»
- «Ouais j'ai peur de ça, parce que j'pense trop, j'pense trop, j'pense trop. J'ai peur que ça m'arrive.»
- «Et tu en as parlé aux éducateurs?»
- «Oui j'ai parlé ça ... avec les éducateurs, tout ça.»
- «Qu'est-ce qu'ils disent eux?»
- «Les éducateurs ils m'ont dit: <Il ne faut pas t'inquiéter, il faut prendre sur toi, pense aux victimes, ce que tu les a fait, tout ça, pourquoi t'as fait ça, il fallait penser avant, maintenant il faut prendre sur toi, il faut assumer, tout ça > [ton blasé]. Mais moi j'assume. J'ai pas 40 ans. Je suis un être humain, j'ai une âme aussi, même si j'ai fait du mal, j'ai le droit d'avoir ... Ok, je suis mal moi aussi [...]. J'aimerais être un petit peu calme, vous voyez? Depuis que je suis ici, il n'y avait pas un jour que j'étais pas stressé.» (Andrei)

Devant ces modes d'appropriation (Lahire 2005) juvénile différenciés des relations sociales nouées avec les agents du CEF et leurs attentes, les jeunes semblent osciller entre, d'un côté, une adhésion minimale (Bugnon 2017), consistant à livrer un comportement extérieur conforme aux attentes explicites du respect de l'ordre interne du CEF, et, d'un autre côté, une adhésion anticipée des attentes implicites des acteurs·trice·s institutionnel·le·s (Longchamp 2009), pouvant laisser la place à des conversations et des échanges plus conséquents avec les professionnel·le·s¹⁷. Cette dernière attitude idéal-typique

17 Lorsqu'elle s'accompagne de détention de certaines dispositions réflexives et compétences relationnelles, cette forme d'adhésion anticipée demeure tout particulièrement appréciée de certain·e·s professionnel·le·s (comme le groupe des éducateur·trice·s)

semble largement dépendante d'une forme de « capital procédural » (Spire et Weidenfeld 2011) dont certains jeunes disposent parfois à leur arrivée (suivant leur carrière institutionnelle passée) et qui leur permettent d'anticiper à la fois le contenu des échanges à venir mais aussi les modalités de la relation sollicitée implicitement dans les situations et activités suivies. Ce capital spécifique s'accompagne aussi parfois de la possession de certaines dispositions réflexives, une attitude souvent codée positivement par les professionnel-le-s et qu'ils et elles cherchent par ailleurs à favoriser dans certaines activités. Du côté de la non-adhésion exprimée, les attitudes juvéniles analysées semblent parfois passer par des tactiques d'évitement sinon d'esquive, formes dites de résistance passive (comme le fait de ne pas aller à une activité ou un rendez-vous fixé, ou d'y aller « en reculant ») permettant aussi de maintenir sa dignité (Hoggart 1971; Frauenfelder et Delay 2009; McCahill et Finn 2013) en entretenant par là le sentiment d'avoir une certaine prise sur le déroulement de sa vie quotidienne. Notons que certaines tactiques d'évitement peuvent aussi se traduire paradoxalement par l'expression d'un certain conformisme déclaratif, consistant à donner le change de manière rudimentaire aux sollicitations de l'institution et de ses agents pour ne pas avoir d'histoires. Toutefois, étant captives du lieu, ces formes d'esquive ne demeurent pas évidentes à exprimer à l'interne (ou prennent des formes très subtiles) tant la possibilité de se dérober aux contraintes du lieu demeure limitée.

4 Conclusion

Confronté à un terrain d'enquête – un centre éducatif fermé pour mineur-e-s de Suisse romande – ayant été exposé durant les années 2000 à une réforme pénale importante, nous avons pris le parti d'appréhender l'institution d'enfermement dans un premier temps à partir de « ceux qui concrètement, au quotidien, la font » (Coutant 2012: 24). Puis, afin de prolonger cette analyse du travail des agent-e-s de l'autre côté du guichet (Dubois 2015) de la relation d'encadrement, nous avons également intégré le point de vue des jeunes encadré-e-s tant la question de l'« extension du pouvoir socialisateur » d'une institution est « tout autant à analyser » à partir de « ses caractéristiques propres » que du « matériau humain » sur lequel elle s'exerce (Darmon 2006: 104). En guise de conclusion, voici les enseignements tirés de cette approche sociologique transversale.

dans la mesure où ces manières d'être rentrent en résonance direct avec l'ethos professionnel partagé spontanément.

Tout d'abord, l'analyse du champ d'intervention professionnelle du CEF concerné atteste d'une dynamique de recomposition des territoires, caractérisée par un souci des professionnel·le·s œuvrant dans les murs de s'approprier de manière renouvelée le cadre carcéral de leur intervention pour en faire support – par diverses formes d'encadrement et de suivi (ateliers, activités, bilans de suivi) – de la *promotion de l'autonomie* juvénile. Au-delà du slogan réformateur, leurs investissements dans les lieux témoignent de certaines concurrences autour de la définition du *travail bien fait* où les savoir-faire relationnels censés accompagner l'encadrement des jeunes sont au centre des luttes pour la reconnaissance entre groupes professionnels. Notre analyse révèle que ces rivalités entre professionnel·le·s (personnel éducatif, soignant, enseignant, maître socio-professionnel, agent·e·s de détention) – induites par l'arrivée de nouveaux groupes professionnels venant de l'extérieur durant les années 2000 – demeurent inégales dans la mesure où certains groupes disposent de davantage de ressources (disciplines savantes de référence et capital culturel détenu) pour rendre légitime leur compétences relationnelles (Gaspar 2012) à côté d'une légitimité fondée sur des savoirs de terrain.

De manière paradoxale ou pas, l'analyse de la distance sociale inégale des agents d'encadrement face à la légitimité culturelle du *bon encadrement* en prison pour mineur·e·s se redouble d'une distance sociale encore plus inégale des professionnel·le·s vis-à-vis du public encadré. Les jeunes sont issu·e·s, pour une grande majorité, des fractions précaires des classes populaires (Teillet 2021) et par conséquent, l'écart social entre professionnel·le·s et jeunes est plus ou moins grand. Or les professionnel·le·s qui occupent du fait de la reconfiguration du champ professionnel une certaine « misère de position » (Bourdieu 1993), comme les agent·e·s de détention et les MSP, sont parfois plus à l'aise relationnellement avec les jeunes et se trouvent, parfois, plus armés pour construire une relation de confiance avec eux. S'appuyant spontanément sur certaines dispositions associées à leur habitus populaire (manières d'être et de parler), ces professionnel·les semblent facilement établir un contact avec les jeunes¹⁸ même si leur mission officielle n'est pas de faire du suivi éducatif. On peut faire l'hypothèse que ce contraste (en termes d'habitus et de capital cultu-

18 Une agente de détention interviewée, travaillant dans une autre prison pour mineur·e·s de Suisse romande, partageait son impression que « les éduc·s saoulent » parfois les jeunes à force de vouloir les faire « parler-parler-parler » et en tenant de « grands discours ». Au contraire les agent·e·s seraient plus « cool », « directs ». Cette différence entre éducateur·ice·s et agent·e·s se retrouvait également selon elle dans l'organisation professionnelle – par exemple lors des colloques quotidiens d'équipe, à la fin desquels les agent·e·s s'organisent « en 5 minutes », alors que les éducateur·ice·s « y sont toujours une demi-heure après ».

rel) entre les agent-e-s de détention et celui du corps éducatif est devenu de plus en plus saillant au cours des dernières décennies, en raison des mutations des écoles de travail social suisses, ayant accédé au statut d'études supérieures (et opérant donc une socialisation ainsi qu'une sélection pré-professionnelle plus académique que par le passé). Si ces mutations ont donné une nouvelle reconnaissance et légitimité aux professions du social, on peut s'interroger sur leurs conséquences dans les rapports entretenus à leurs bénéficiaires¹⁹.

Ensuite, l'entrée par le point de vue des jeunes vient enrichir le tableau. L'analyse des expériences juvéniles révèle combien celles-ci demeurent marquées et affectées par le cadre carcéral du Verger. Ce constat, qui n'est guère original en soi et qui demeure par ailleurs bien connu de la littérature scientifique (Fassin 2015), montre qu'au-delà des réformes du CEF soucieuses d'offrir sur l'interne un encadrement diversifié au public juvénile afin de répondre à la critique de la « désocialisation » induite par la prison, l'enfermement demeure un fait matériel qui produit toujours des effets puissants sur les publics concernés²⁰.

Alors que le paradigme de l'*aide contrainte* demeure au principe d'un renouvellement de l'intervention professionnelle sous contrainte judiciaire²¹, l'entrée par le point de vue des jeunes rappelle combien ces dernier-ère-s se savent tenu-e-s par les professionnel-le-s du CEF. Cette lecture réaliste du pouvoir rappelle combien les jeunes perçoivent ceux qui les encadrent comme exerçant une fonction d'auxiliaire de la justice, ce qui n'empêche guère les professionnel-le-s de s'approprier de manière spécifique leur mission, ni aux jeunes de se prendre parfois au jeu des sollicitations proposées dans les murs. Néanmoins, cette lecture par le bas, révèle aussi certaines forces d'inertie de la prison pour mineur-e-s par-delà les dynamiques réformatrices.

Enfin, l'analyse de l'investissement relationnel des jeunes envers les attentes institutionnelles révèle – par le soin qu'ils mettent parfois à s'adapter aux règles du CEF (y compris de manière tactique), à diffuser et partager leur connaissance entre eux, à contourner parfois certaines règles, à se dérober ou à esquiver certaines sollicitations – la complexité des contraintes (explicites et

19 Certain-e-s jeunes expriment ce qui est soulevé par l'agente de détention, c'est-à-dire une plus grande proximité avec les professionnel-le-s dont ils et elles partagent l'origine sociale et l'habitus relationnel. Selon Kevin, les agent-e-s sont plus « cash », « tu peux parler avec eux, en fait t'sais : c'est pas des éduc. [...] Les gardiens, eux, tu parles franc avec eux. »

20 Un constat spontanément reconnu par les « anciens » professionnel-le-s du Verger sur le ton de l'évidence : « Il y a un rôle de l'infrastructure que les gens, ils ne se rendent pas compte, elle fait 50 % du boulot. Les gamins ils savent où ils sont » (Didier, éducateur, arrivé au CEF au milieu des années 1980).

21 Théorisée par le psychothérapeute, thérapeute systémicien Hardy (2012 [2001]).

impliques, directes et indirectes) qui pèsent sur leur vie quotidienne mais aussi leur souci d'avoir prise sur le déroulement de celle-ci. Cette réalité juvénile vécue de manière contrastée est à mettre en relation avec le renforcement du projet d'humanisation de la prison qui se solde (historiquement) par un adoucissement du contrôle doublé d'un élargissement du « champ du contrôlable » (Chamboredon 1971 ; Serre 2009), une dynamique normative pouvant à la fois multiplier les occasions de défiance mais aussi les rappels à l'ordre pesant sur leur carrière pénale.

Références bibliographiques

- Abbott, Andrew. 1988. *The System of Professions. Essay on the Division of Expert Labour*. Chicago : University of Chicago Press.
- Becker, Howard. 1985. *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié.
- Bourdieu, Pierre. 1978. *Classement, déclassement, reclassement*. Actes de la recherche en sciences sociales 24 : 2-22.
- Bourdieu, Pierre. 1980. *Le capital social : notes provisoires*. Actes de la recherche en sciences sociales 31 : 2-3.
- Bourdieu, Pierre. 1993. *La misère du monde*. Paris : Seuil.
- Bugnon, Géraldine. 2017. Un contrôle pénal négociable. Conformité, résistance et négociation dans les mesures en milieu ouvert pour mineurs délinquants au Brésil. *Agora débats/jeunesses* 77(3) : 80-92.
- Bugnon, Géraldine. 2020. *Governing Delinquency through Freedom. Control, Rehabilitation and Desistance*. London : Routledge.
- Bugnon, Géraldine, Arnaud Frauenfelder et Armelle Weil. 2020. Le champ pénal et ses hybridations « en actes ». Continuités et ruptures. *Tsantsa* 25 : 8-18.
- Chamboredon, Jean-Claude. 1971. La délinquance juvénile, essai de construction d'objet. *Revue française de sociologie* 12 : 335-377.
- Chantraine, Gilles. 2004. *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*. Paris : PUF.
- Chantraine, Gilles. 2006. La prison post-disciplinaire. *Déviance et société* 30(3) : 273-288.
- Chantraine, Gilles. 2008. *Trajectoires d'enfermement : Récits de vie au quartier mineur*. CES-DIP, Collection « Études et Données Pénales ».
- Chauvenet, Antoinette, Corinne Rostaing et François Orlic. 2008. *La violence carcérale en question*. Paris : PUF.
- Cicourel, Aron. 2018. *La justice des mineurs au quotidien de ses services*. Genève : Éditions IES (traduit de l'américain par S. Bordreuil, The Social Organisation of Juvenile Justice [2^e éd. 1976, Londres, Heinemann ; éd. orig. 1968, Transation Publishers]).
- Coutant, Isabelle. 2005. *Délit de jeunesse. La Justice face aux quartiers*. Paris : La Découverte.
- Coutant, Isabelle. 2012. *Troubles en psychiatrie. Enquête dans une unité pour adolescents*. Paris : La Dispute.
- Darley, Mathilde, Camille Lancelevée et Bénédicte Michalon. 2013. Où sont les murs ? Penser l'enfermement en sciences sociales. *Cultures & Conflits* 90.
- Darmon, Muriel. 2003. *Devenir anorexique : une approche sociologique*. Paris : La Découverte.

- Darmon, Muriel. 2006. *La socialisation*. Paris : Armand Colin.
- Doron, Claude-Olivier. 2011. Soigner par la souffrance. In Claude-Olivier Doron *et al.* (dir.), *Soin et subjectivité* (pp. 87-113). Paris : PUF.
- Dubois, Vincent. 2015. *La vie au guichet. Administrer la misère*. Paris : Points [1999].
- Elias, Norbert et John L. Scotson. 1997. *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une communauté*. Paris : Fayard [1965].
- Elliott, Jane. 2005. Using narrative in social research: Qualitative and quantitative approaches. London : Sage.
- Fassin, Didier. 2015. *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*. Paris : Seuil.
- Faure, Sylvia. 2008. Les politiques du corps visant les milieux populaires. *Lien social et Politiques* 59 : 33-45.
- Frauenfelder, Arnaud et Christophe Delay. 2009. « Faut donner à manger au crocodile, comme cela tu peux traverser la rivière » : un papa aux prises avec les institutions. In Schultheis Franz *et al.* (dir.), *Les classes populaires aujourd'hui. Portraits de famille - Cadres sociologiques* (pp. 239-278). Paris : L'Harmattan.
- Frauenfelder, Arnaud, Géraldine Bugnon et Eva Nada. 2015a. « S'ouvrir sur l'extérieur » : une réforme saisie par les professionnels d'un centre éducatif fermé. *Espaces et sociétés* 162 : 111-126.
- Frauenfelder, Arnaud, Géraldine Bugnon et Eva Nada. 2018b. Production et réception d'une enquête sociologique en centre éducatif fermé. In Monica Battaglini *et al.* (dir.), *Enquêter, former, publier au cœur de la cité* (pp. 67-88), Genève : Éditions IES.
- Frauenfelder, Arnaud, Géraldine Bugnon et Armelle Weil. 2020. « Juger la personne plutôt que l'acte ». Les ressorts sociaux de l'expérience juvénile de la justice des mineurs. *Déviance et Société* 44(2) : 207-231.
- Frauenfelder, Arnaud, Eva Nada et Géraldine Bugnon. 2015b. Division morale du travail et recompositions du sens de l'enfermement en Centre éducatif fermé. *Déviance et société* 39(4) : 477-500.
- Frauenfelder, Arnaud, Eva Nada et Géraldine Bugnon. 2018a *Ce qu'enfermer des jeunes veut dire. Enquête dans un centre éducatif fermé*. Genève et Zürich : Seismo.
- Goffman, Erving. 1968. *Asiles. Étude sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris : Minuit.
- Hardy, Guy. 2012 [2001]. *S'il te plaît ne m'aide pas ! L'aide sous injonction administrative ou judiciaire*. Toulouse : Eres.
- Hoggart, Richard. 1970. *La culture du pauvre. Étude sur les styles de vie des classes populaires en Angleterre*. Paris : Minuit [1957].
- Heller, Geneviève. 2012. *Ceci n'est pas une prison. La Maison d'éducation de Vennes. Histoire d'une institution pour garçons délinquants en Suisse romande (1805-1846-1987)*. Lausanne : Antipodes.
- Hughes, Everett C. (1997 [1971]). *Le regard sociologique. Essais choisis*. Paris : EHESS. (Ces textes, rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie, sont issus de *The sociological eye*, recueil paru aux États-Unis en 1971).
- Lahire, Bernard. 2005. *L'Esprit sociologique*. Paris : La Découverte.
- Longchamp, Philippe. 2009. Des infirmières dans l'espace social. *Carnets de bord en sciences humaines* 16 : 45-66.
- Mauger, Gérard. 2012. Postface. In Jean-François Gaspar. *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux* (pp. 279-286). Paris : La Découverte.

- McCahill, Michael et Rachel Finn. 2013. The Surveillance of “Prolific” Offenders: Beyond “Docile Bodies”. *Punishment & Society* 15 (1): 23–42.
- Mucchielli, Laurent. 2005. Les centres éducatifs fermés: rupture ou continuité dans le traitement des mineurs délinquants. *RHEI* 7: 113–146.
- Office fédéral de la justice. 2013. *Coup de projecteur: foyers d'éducation fermés*. Bulletin info/2, Berne: OFJ.
- Pichonnaz, David. 2017. *Devenir policiers. Une socialisation professionnelle en contrastes*. Lausanne: Antipodes.
- Ravon, Bertrand et Pierre Vidal-Naquet. 2016. L'épreuve de professionnalité: de la dynamique d'usure à la dynamique réflexive. *SociologieS*, [En ligne], Dossiers, mis en ligne le 16 juin 2016.
- Roux, Sébastien. 2014. La matrice pénale. Devenir adulte sous protection judiciaire. *Politix* 108(4): 11–30.
- Serre, Delphine. 2009. *Les coulisses de l'État social. Enquête sur les signalements d'enfant en danger*. Paris: Raisons d'agir.
- Solini, Laurent et Jean-Charles Basson. 2012. L'hyperactivité forcée: un mode de gestion des mineurs incarcérés. In Romuald Bodin (dir.). *Les métamorphoses du contrôle social* (pp. 167–177). Paris: La Dispute.
- Spire, Alexis et Katia Weidenfeld. 2011. Le tribunal administratif: une affaire d'initiés? Les inégalités d'accès à la justice et la distribution du capital procédural. *Droit et société* 79 (3): 689–713.
- Teillet, Guillaume. 2021. Une justice pénale pour mineur·e·s doublement sélective. *Déviance et société* 45(4): 519–550.
- Touraut, Caroline. 2012. *La famille à l'épreuve de la prison*. Paris: PUF.
- Willis, Paul. 2011. *L'école des ouvriers. Comment les enfants d'ouvriers obtiennent des boulots d'ouvriers*. Marseille: Agone [1977].
- Weil, Armelle. 2023. S'engager dans la délinquance juvénile: une expérience genrée, *Champ pénal/Penal Field* [En ligne], 28. URL: <http://journals.openedition.org/champpenal/14477>; DOI: <https://doi.org/10.4000/champpenal.14477>
- Weil, Armelle, Géraldine Bugnon et Arnaud Frauenfelder. 2021. Un droit d'entrée sur le terrain à géométrie variable. Enquêter sur la Justice des mineur·e·s de Suisse romande. *Cambouis*: 1–14.

Autor:innen und Herausgeber:innen

Contributeur·trice·s et éditeur·trice·s

Dirk Baier, Prof. Dr., seit 2015 als Leiter des Instituts für Delinquenz und Kriminalprävention an der ZHAW tätig, vorher u. a. stellv. Direktor des Kriminologischen Forschungsinstituts Niedersachsen; seine Forschungsschwerpunkte sind u. a. Jugendkriminalität und Extremismus

Martin Böhnel, Mag. in Internationaler Entwicklung und MSc in Sozialer Arbeit, wissenschaftlicher Mitarbeiter an der Hochschule und höheren Fachschule für Soziale Arbeit der HES-SO Valais-Wallis und Mitarbeiter des Forschungsteams CrimSo – Soziale Arbeit im Justizvollzug.

Pascale Brügger, MSc Soziale Arbeit. Leiterin Entwicklungssupport Bewährungshilfe und Soziale Arbeit bei den Bewährungs- und Vollzugsdiensten im Kanton Bern. Sie ist Gründungsmitglied und Vizepräsidentin vom Verein Perspektive Angehörige und Justizvollzug.

Géraldine Bugnon est sociologue et professeure au Département de travail social, politiques sociales et développement global de l'Université de Fribourg. Ses travaux sont fondés sur une approche ethnographique de l'État et analysent les dispositifs de régulation des « déviances » et les trajectoires et expériences des publics soumis à cette régulation. Ses projets en cours portent sur les expériences ordinaires de la justice, sur la judiciarisation des problèmes sociaux ainsi que sur les modes alternatifs de gestion de conflits.

Julia Emprechtinger, MA in Sozialer Arbeit, arbeitet an der Hochschule und höheren Fachschule für Soziale Arbeit der HES-SO Valais-Wallis. Sie ist Mitglied des Forschungsteams CrimSo – Soziale Arbeit im Justizvollzug. Ihre Forschungsschwerpunkte sind Justizvollzug, Kindes- und Erwachsenenschutz sowie interprofessionelle Zusammenarbeit.

Martin Erismann hat einen Master of Science Social Work und ein Diploma Forensic Science UZH. Er war langjähriger Geschäftsleiter des team72 (Freier Träger) in Zürich und Initiant/Projektleiter von reso.ch. Seine Arbeitsschwerpunkte sind: Resozialisierung, Bewährungshilfe, Sozialpädagogik, Desistance-Forschung, Übergangmanagement.

Lucile Franz est docteure en sociologie et collaboratrice scientifique à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO Valais/Wallis). Elle travaille au sein du groupe de recherche CrimSo - travail social dans la justice pénale. Ses travaux portent plus généralement sur les institutions sociales et sécuritaires de la régulation de la déviance et de la marginalité.

Arnaud Frauenfelder est sociologue et professeur à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO/HETS Genève). Ses travaux portent sur les problèmes publics, la régulation de la question sociale, le rapport aux institutions, les classes populaires, les modes de socialisation.

Louise Frey, Doktorandin in Rechts- und Staatsanthropologie; Mitarbeiterin bei der Prison Research Group, Institut für Strafrecht und Kriminologie, Universität Bern. Ihr bisheriger Fokus liegt auf dem Justizvollzug als Ort des Zusammenlebens und -arbeitens. Darüber hinaus beschäftigt sie sich in ihrem neuesten Forschungsprojekt mit Alternativen zur Freiheitsstrafe und damit verbundenen Möglichkeiten, Herausforderungen und Horizonten.

Ueli Hostettler, Prof. Dr. habil., Leiter Prison Research Group, Institut für Strafrecht und Kriminologie, Universität Bern und Leiter Schwerpunkt «Governance im System Schule», Pädagogische Hochschule Bern. Er arbeitet zu den Themen Bildung, Personal, Soziales Klima und Führung im Justizvollzug.

Anna Isenhardt, Prof. Dr., ist Professorin für Soziale Arbeit im Kontext von Delinquenz an der Fachhochschule Kiel. Zuvor war sie u. a. an der Universität Bern tätig. Sie studierte Soziale Arbeit und Kriminologie und promovierte in Soziologie. Zu ihren aktuellen Forschungsschwerpunkten gehören der Strafvollzug und Cyberkriminalität.

Pascal Philipp Kohler, M.A. in Social Anthropology, forschte im Rahmen eines Doktorats ethnographisch zur stationären psychiatrischen Versorgung in der Schweiz. 2023 entschied er sich für einen Wechsel in die Praxis und arbeitet seit da als Milieutherapeut und Wohnbegleiter in einer psychiatrischen Tagesklinik in Bern. Daneben ist er als wissenschaftlicher Mitarbeiter am Interdisziplinären Zentrum für Geschlechterforschung (IZFG) der Universität Bern im Bereich Lehre tätig.

Conor P. Mangold, MSc Soziologie, arbeitet bei der Prison Research Group, Institut für Strafrecht und Kriminologie, Universität Bern. Er studierte Soziologie an der Universität von Amsterdam und an der Universität von Victoria.

Zu seinen aktuellen Forschungsschwerpunkten gehören Arbeit im Strafvollzug mit einem Fokus auf den Mitarbeitenden.

Christoph Urwyler, Dr. iur. et lic.rer.soc., hat Soziologie studiert und an der juristischen Fakultät der Universität Bern eine Doktorarbeit zur Praxis der bedingten Entlassung aus dem Strafvollzug verfasst. Seit 2019 arbeitet er am Schweizerischen Kompetenzzentrum für den Justizvollzug SKJV zu Themen des Straf- und Massnahmenvollzugs, seit 2023 ist er dort stellv. Leiter des Bereichs «Analyse und Praxisentwicklung».

Marina Richter, Professorin (Dr. habil.) an der Hochschule und höheren Fachschule für Soziale Arbeit der HES-SO Valais/Wallis und Leiterin des Forschungsteams CrimSo – Soziale Arbeit im Justizvollzug. Sie forscht u. a. zu Justizvollzug, Migration und Geschlecht.

Aurélie Stoll, docteure en criminologie, est une chercheuse postdoctorale soutenue par le Fonds national suisse (FNS), affiliée au John Jay College of Criminal Justice à New York. Précédemment à ses activités de recherche sur les sorties de délinquance et les possibilités de les soutenir, elle a travaillé à l'Office d'exécution des sanctions et de probation du canton de Neuchâtel.

Melanie Wegel, Prof. Dr., seit 2014 an der ZHAW als Projektleiterin und Dozentin im Bereich Strafvollzug und dem Themenbereich Kriminalprävention in Forschung und Lehre tätig.

Armelle Weil, docteure en sociologie, consacre ses recherches aux expériences genrées de la justice des mineur-es en Suisse. Plus généralement, elle s'intéresse aux ressorts de différenciation sexuée dans les activités et trajectoires des individus. Elle travaille depuis 2022 dans une ONG produisant de la recherche sur les crises et l'action humanitaires.

Die Soziale Arbeit im Justizvollzug der Schweiz (Bewährungshilfe und Strafvollzug) wurde bis anhin nur für einzelne Kontexte und Institutionen beschrieben. Ein Überblick über die gesamte heterogene Landschaft, wie auch ein Einblick in die geschichtlichen Entwicklungslinien fehlte bislang. Dieses Buch leistet hierzu einen wichtigen Beitrag, indem es bedeutende Meilensteine der inhaltlichen, aber auch der organisationalen Entwicklung beleuchtet und die verschiedenen Organisationsformen und Aufgaben der Profession modellhaft an einzelnen Kantonen aufzeigt. Verschiedene Beiträge aus der Praxis und aus der Forschung geben Einblick in die vielfältige Thematik.

Marina Richter ist Professorin an der Hochschule für Soziale Arbeit der HES-SO Valais-Wallis.

Julia Emprechtinger ist wissenschaftliche Mitarbeiterin an der Hochschule für Soziale Arbeit der HES-SO Valais-Wallis.

Unter Mitarbeit von Martin Böhnel, wissenschaftlicher Mitarbeiter an der Hochschule für Soziale Arbeit der HES-SO Valais-Wallis.

Jusqu'à présent, le travail social dans l'exécution des sanctions en Suisse (probation et exécution des peines et mesures) n'a été décrit que de manière partielle, se limitant à certains contextes et institutions. Une vue d'ensemble du paysage hétérogène ainsi qu'un aperçu des lignes de développement historiques manquaient à la littérature existante. Cet ouvrage comble cette lacune en mettant en lumière les étapes clés du développement, tant sur le plan du contenu que de l'organisation. Il présente également les différentes formes d'organisation et les missions de la profession en s'appuyant sur des modèles tirés de différents cantons. Des contributions diverses, issues de la pratique et de la recherche, offrent un aperçu de cette thématique variée.

Marina Richter est professeure à la Haute école de travail social de la HES-SO Valais-Wallis.

Julia Emprechtinger est adjointe scientifique à la Haute école de travail social de la HES-SO Valais-Wallis.

Avec la collaboration de Martin Böhnel, collaborateur scientifique à la Haute école de travail social de la HES-SO Valais-Wallis.

ISBN 978-2-88351-128-6



9 782883 511286

ISBN 978-3-03777-296-6



9 783037 772966